**ARRETE**

**PORTANT PLACEMENT D’UN AGENT PUBLIC IRCANTEC**

**EN ARRET DE TRAVAIL (garde d’enfant) – COVID-19**

**M. ou Mme…………………….. titulaire Ircantec**

**M. ou Mme…………………….. contractuel(le) de droit public**

Le Maire *(ou Le Président)* de................................................................ ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ou L.5211-9,

Pour un CCAS remplacer par: Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23.

Vu les articles L.3131-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

*OU*

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l’application de l’article 136 de la loi n° 84-53 précitée et relatif aux agents non titulaire de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus ;

Vu le décret n° 2020-227 du 9 mars 2020 adaptant les conditions du bénéfice des prestations en espèces d'assurance maladie et de prise en charge des actes de télémédecine pour les personnes exposées au covid-19 ;

Vu la déclaration de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en date du 30 janvier 2020 relative à l’émergence du COVID-19 ;

Vu l’attestation sur l’honneur de l’agent certifiant qu'il est le seul parent à rester à son domicile pour s’occuper de son enfant ;

Considérant qu’en raison de l’épidémie de COVID 19, les crèches, écoles, collèges et lycées font l’objet d’une fermeture obligatoire à compter du 16 mars 2020,

**ARRETE**

**Article 1er:**

M (Mme)…………………… (nom, prénom) est placé(e) en arrêt de travail du ………… au ……………..

**Article 2 :**

L’agent percevra la rémunération due en application des dispositions règlementaires qui lui sont propres, sous déductions des indemnités journalières de la CPAM, à savoir….(*préciser dans quelle proportion la rémunération statutaire est maintenue*).

**Article 3 :**

Durant sa période d’arrêt de travail, M. /Mme …… (nom, prénom) bénéficiera des mêmes droits et obligations, notamment le maintien de ses droits à avancement pour l’agent fonctionnaire et de ses droits à la retraite

**Article 4 :**

Le Directeur Général des services (ou le-la secrétaire de mairie) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé.

Notifié à l’intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la Collectivité.

Fait à .................................... le ....................................

Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.